



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 29/11/2025

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Courbevoisienne de Tir s'est tenue le 29 novembre 2025 dans les locaux de la SCT. Les points suivants ont été abordés au cours de cette assemblée :

Appel des Sociétaires :

Pour cette Assemblée Générale Ordinaire 2025, 122 sociétaires sont présents ou représentés en ayant transmis leur pouvoir précédemment. Ces 122 sociétaires représentent 32,8% des 372 inscrits qui ont plus de 16 ans et qui sont à jour de leur cotisation, l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 est valide.

- Adoption des PV de l'AGO 2024

Le Procès-Verbal de l'AGO 2024 est adopté à l'unanimité.



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Rapport Moral du Président Saison 2024 2025

Bonjour et bienvenue à Monsieur le Maire Adjoint, Messieurs les Directeurs des sports, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil, Mesdames et Messieurs adhérents et parents d'adhérents.

1 - Les Locaux

La mairie nous met à disposition les locaux depuis maintenant 20 saisons. Je tiens à remercier Monsieur le Maire et son Adjoint, ainsi que l'ensemble des élus pour leur confiance.

J'en profite également pour remercier chaleureusement l'ensemble des services, techniques, des sports et des relations publiques pour leur réactivité et efficacité lorsque nous les sollicitons.

Ils ont été particulièrement efficaces lors des dernières intempéries, où les équipes techniques sont restées une partie de la nuit limitant les risques de dégradation des installations. Je remercie également les adhérents qui sont intervenus pour éponger les eaux ruisselantes des pluies avant l'arrivée des renforts de la mairie.

2 - Effectifs du club au 31-08-2025

La saison s'est achevée avec 438 adhérents contre 406 l'an passé en premier club à notre association, soit une progression de 32 adhérents nets :

- 281 renouvellements (plus que l'année précédente), et,
- 141 nouveaux adhérents (moins que l'année précédente)

3 - Acquisitions et maintenance de matériels et d'équipements pendant la saison 2024 - 2025.

Afin de répondre aux besoins de nos adhérents loisirs et compétiteurs, nous avons investis dans différents équipements et matériels :

- 2 cibles électroniques de Quantum PanoramiQ pour le 10m. Ces achats ont pu être réalisés une opération de don de nos adhérents que nous remercions chaleureusement ainsi que ceux les mêmes ou des nouveaux qui ont déjà commencé à donner pour cette saison (Alain R, Armelle B, Arnaud, H, Cédric



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

B, Davidé D, Famille M, Famille CD, Franck K, Frédéric L Frédéric S, Gilles C, Gilles A, Guillaume F, Jean-Luc A, Kévin C, Kévin M, Laurent C, Ludovic F, Luis B, Martin D, Monique G, Nathalie D, Nicolas K, Olivier, D, Patrick D, Philippe B, Pierre H, Pierre L, Robert P, Vincent P)

Nous remercions l'ensemble de l'équipe municipale pour son aide et soutien qui permet au club d'être une référence dans l'Ile-de-France en général et des Hauts-de-Seine en particulier.

J'en profite pour remercier chaleureusement Gilles, Léa J qui ont passé des heures pour l'installation au 10 m sur les PanoramiQ

- 6 cibles électroniques Quantum fire XL pour le pas de tir 50m : L'installation des cibles. Nous avons payé le solde du montant de l'investissement. La réalisation de ce projet a été rendu possible grâce à un prêt sans intérêt de 21 000 € du Comité Départemental de Tir du 92. Ce prêt a fait l'objet d'une convention signée le 8 juin 2024 entre les parties. Le remboursement du prêt interviendra à partir des saisons 2025-2026 et 2026-2027 à hauteur de 7 500 € pour chacune des deux premières échéances, avec un solde de 6 000 € lors de la dernière saison 2027-2028.

Nous pouvons remercier Mario C et Vincent P qui ont réalisé un énorme travail pour refaire l'estrade et créer de fosse pour permettre l'organisation des départementaux 50m ainsi que les lumières, installations des câbles pour alimenter les cibles et peintures marquants les emplacements à 25m. Ce fut un chantier titanique.

- Acquisition d'armes de différents calibres :
 - o 2 pistolets à plomb Pardini et 2 Steyr d'occasion
 - o 1 pistolet 22 lr de marque Morini pour le 50m d'occasion
 - o 1 Arbalète Gauchère
 - o 1 Carabine 6BR pour le 300m
 - o 1 AR15 pour les épreuves de tar 200m ou IRS 300m
- Achat de munitions de différents calibres et cibles papier 25m
- Achat de pantalons, vestes et chaussures, réhausses pour les jeunes tireurs

Sur la saison en cours, nous allons continuer d'investir sur le 10 m et 50m, pour augmenter nos capacités d'accueil en compétition, nous installerons pour les compétiteurs un stand 10m vitesse (ancienne génération) pour qu'ils puissent



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

continuer à s'entraîner sur des cibles utilisées en championnat régional et en qualification des France.

N.B. : Aux tireurs du 25m, utilisant une arme pour la première fois, ou voulant la régler, nous vous prions d'utiliser exclusivement les cibles des postes 6 à 10, ces dernières présentant un moindre risque de dégradation. De même, si vous rencontrez des difficultés sur un poste, quel que soit le pas de tir (10 m, 25 m ou 50 m), veuillez prévenir immédiatement le, ou les permanents du jour.

4 - Participation de notre association

Nous avons participé au forum des associations « Vitaville » organisé par la ville de Courbevoie en juin 2025.

5 - Actions engagées

Nous avons continué l'école de tir ainsi que le passage des cibles couleurs pour les jeunes.

Ce dispositif, également ouvert aux adultes, est appelé à se développer au cours des saisons à venir, d'ailleurs Erwan M et Philippe B se propose de faire passer les premiers niveaux cette saison pour les adultes (la cible blanche sera gratuite, les suivantes 10€).

Nous continuons nos actions de sensibilisation auprès des personnes en situation de handicap, tant en loisirs qu'en compétition.

Nous avons continué, avec le soutien de la ligue île de France, les programmes de formation continue pour les membres du comité directeur : des nouveaux diplômés du CAC.

L'ensemble de l'équipe des bénévoles de la SCT aura finalisé son cursus de formation au cours de la saison 24-25 et tous les membres du Comité Directeur auront au moins le niveau CAC.

Guillaume F a obtenu le diplôme fédéral d'entraîneur (BFE) au cours de la saison 24-25.



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

6 - Compétitions

Notre club a continué à participer aux différentes compétitions 10m :

- Championnat Départemental adultes 10m en novembre 2024 :
 - o 66 disciplines tirées, 15 médailles d'or remportées, 6 d'argent et 9 de bronze
- Championnat de France des clubs 10m - tour Départemental en décembre 2024,
 - o 1 équipe carabine, termine 1ère
 - o 1 équipe pistolet qui termine 3^{ème}
 - o 2 équipes École de Tir :
 - Carabine termine 2^{ème}
 - Pistolet termine 1^{er}
- Championnat Régional 10m janvier 2025 : 49 disciplines tirées, 9 médailles d'or, 2 en argent, et 1 en bronze
- Championnat Régional des clubs janvier 2025 :
 - o L'équipe carabines termine 10^{ème},
 - o L'équipe pistolet finit 3^{ère} avant et après finale
 - o École de tir :
 - Carabine 20^{ème}
 - Pistolet 1^{er} et se qualifie pour le championnat de France
- Championnat de France 10m : 19 disciplines tirées, 1 médaille de bronze pour Emily dT à la vitesse.
- Critérium départemental des écoles de tir 10m, février 2025, 7 disciplines tirées, 3 médailles d'or, 2 en argent, et 1 en bronze
- Championnat de France des clubs :
 - o L'équipe pistolet adulte termine 10^{ème} et assure sa qualification en D2 pour la saison prochaine avec des objectifs ambitieux pour la saison 25-26.
 - o L'équipe EdT se classe 6^{ème} après finale (Iris C, Antoine CD, Joséphine L)
- Championnat Départemental école de tir 10m en mars 2025, 13 disciplines tirées, 6 médailles d'or, 4 en argent et 1 en Bronze
- Critérium régional EDT 10m : 6 disciplines tirées, 1 médaille d'or, 1 argent et 1 en bronze
- Championnat Régional EDT 10m : 11 disciplines tirées, 4 médailles d'argent et 2 de bronze
- Championnat de France EDT 10m : 10 disciplines tirées.

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE

Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com

Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

- 1 Médaille d'or par équipe en vitesse (Diane F, Joséphine L, Louis L)
- Félicitation à Louis qui en précision termine 8^{ème} et Joséphine 9^{ème}
- Bravo à tous nos jeunes tireurs qui ont tous participé au championnat, dont Iris qui le faisait pour la première fois :

Nous avons également organisé pour l'ensemble de la SCT le troisième challenge David Auclair à 10m avec 4 gagnants qui a été suivi par une galette des rois :

- Pierre L en pistolet et Gwendoline B en carabine pour les compétiteurs
- Fabrice G en pistolet et Julie C en carabine pour les loisirs

Pour la saison qui démarre, nous ferons le challenge à 10m entre le 10 et 11 janvier 2026, et un nouveau à 25-50m (en fonction des possibilités).

La deuxième édition de « 12 heures de Courbevoie » avec 18 équipes inscrites ont eu lieu dans la nuit du 14 au 15 mars 2025. Cet évènement s'est déroulé avec le support des bénévoles, en particulier notre team cuisine la famille Morin (qui ont placé la barre haute) de l'évènement et notre arbitre-DJ Vincent P et au superviseur Guillaume F, ainsi que tous ceux qui ont œuvré de prêt ou de loin à ce succès dont notre Partenaire SportQuantum.

Cette édition ayant eu de très bons retours des tireurs, nous referons donc une nouvelle édition avec 20-21 équipes dans la nuit du 13 au 14 février 2026.

La saison d'été a également été riche en participations (ISSF 25-50-300m et TAR) et médailles :

- Départementaux : 62 disciplines tirées, 18 médailles d'or, 11 d'argent et 8 de bronze
- Régionaux : 49 disciplines tirées, 6 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 6 de bronze
- France en juin ou juillet à Châteauroux:
 - Tar : 3 tirs
 - 300m : 2 tirs une première pour la SCT, Bravo à Gwendoline B et Kevin M
 - 25-50m : 27 tirs tirées,
 - Joséphine L qui remporte le 1^{er} critérium 25m Minime
 - Emily qui remporte une belle médaille de bronze au 50m libre
 - France des clubs 25m l'équipe s'est qualifiée à l'issue des régionaux pour la première fois et termine 12^{ème} se qualifiant pour la prochaine saison en D2 directement pour Vollemorange

Bravo à tous les compétiteurs pour votre participation, vous contribuez à faire rayonner la SCT à tous les niveaux

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

7 - informations aux adhérents

Je vous rappelle que nous utilisons de nombreux supports de communication pour vous donner l'information sur la vie du club

- Le site du club : SCT92.org nous remercions Armelle B pour les actualisations
- Le Facebook (vous pouvez demander votre intégration au groupe privé)
- Instagram

Voir les e-mails via ITAC, ou soit directement de ma part selon les listes de diffusion ou celle de la fédération.

8 - Rappel consigne de sécurité

A) Règles de sécurité

Une arme doit TOUJOURS être considérée comme CHARGEE et à ce titre ne doit JAMAIS être dirigée vers soi ou autrui ; je précise qu'à 25m, une arme chargée ne doit plus quitter votre ou vos mains

Il ne faut jamais faire confiance aux seules sécurités mécaniques des armes, vous devez donc disposer de drapeaux de sécurité (et surtout les utiliser !)

Une arme ne doit jamais être manipulée ou fermée BRUTALEMENT.

Dans les locaux de la SCT une arme doit être déplacée canon vers le haut et munie d'un drapeau ou fil de sécurité pour les armes longues 10M, et pour les armes de poing dans leur mallette.

Je rappelle qu'au 25m le drapeau doit être inséré dans la chambre, le chargeur retiré ou le barillet ouvert dès que l'arme n'est plus tenue en main.

Aucun chargeur approvisionné n'est toléré sur la table de tir et au moment de l'insertion dans l'arme il ne doit pas contenir plus de 5 cartouches.

À l'arrivée comme au départ les mallettes doivent être orientées de telle sorte que le canon de l'arme soit dirigé en direction des cibles

La sécurité est l'affaire de tous

Nous rappelons que les seules personnes habilitées à faire des initiations sont les membres du comité ou accord formalisé du président pour des personnes formées ou jugées aptes par ce dernier.

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Les initiations se font d'abord à la carabine 10m ; puis, après un temps variable en fonction des aptitudes et de l'assiduité du tireur constatées, il peut passer au pistolet, toujours au 10 m. Par la suite, aucune initiation à 25m ne sera réalisée sans ces deux pré requis suivis par un QCM.

Tous les tireurs diplômés ou non, formateurs ou non, arbitres ou intervenants extérieurs sont tenus de respecter et de faire respecter ces règles. En cas de manquement, vous devez intervenir et rappeler les consignes.

Je vous rappelle donc que si nous sommes confrontés à une ou plusieurs personnes ne respectant pas les règles et consignes de sécurité, ou dont la conduite peut présenter des risques pour autrui, nous n'hésiterons pas à prendre les mesures qui s'imposent (exclusion du club et non renouvellement de licence)

Il en va de même si des comportements inappropriés (contact physique, insultes, harcèlement, proximité non justifiée) vis-à-vis de jeunes, de femmes ou d'hommes étaient constatés.

B) Obligation pour les détenteurs de catégorie B

L'obtention d'un droit d'acquisition et l'achat d'une catégorie B vous oblige à venir tirer au minimum 6 fois dans l'année et de repandre une licence avant le 31 octobre de chaque année.

Sans le respect de ces deux conditions vous serez signalé à la préfecture et vous n'obtiendrez pas d'avis favorable en cas de renouvellement.

9 - Remerciements

Je tiens à nouveau à remercier Jacques KOSSOWSKI, Maire de Courbevoie et Khalid AIT OMAR Maire adjoint délégué aux sports, ainsi que les autres élus de la ville de Courbevoie qui nous octroient leur confiance en nous mettant à disposition les locaux et nous font bénéficier d'aides et de subventions (exploitation et d'investissements pour les rameneurs 10m).

Je remercie également Mr Eric WATTKAMPS responsable des services techniques, sans oublier l'équipe des sports de la ville.

Merci au Comité Départemental de Tir du 92 et à la ligue Ile de France et pour leurs soutiens durant cette saison pour les formations et compétitions.

Un remerciement tout spécial à l'ensemble des bénévoles du Comité Directeur et à tous ceux qui nous apportent leur aide précieuse en fonction des circonstances ! Sans eux, notre association ne pourraient fonctionner correctement ! Sans eux,



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

nous aurions du mal à vivre notre passion ! Merci également à ceux qui ont émis le souhait de rejoindre notre équipe (nous allons le voir plus tard en suivant l'ordre du jour), et nos plus vifs remerciements à Armelle et Théodore qui quittent le Comité.

Je vous demande d'applaudir toutes les personnes engagées qui ont contribué au succès de la saison passée, tant au niveau de l'organisation, des permanences, de l'entretien et réparations du matériel et des armes, du nettoyage, des différents travaux, de la cuisine, nous apportant joie et réconfort, de la gestion des supports de communication et de réservation, des initiations réalisées, des encadrants de l'école de tir, ainsi que les compétiteurs qui ont particulièrement brillé et défendu les couleurs du club et de la ville.

Enfin, si vous souhaitez apporter votre contribution et rejoindre notre équipe pour faire vivre notre association, n'hésitez pas à venir voir David A. ou moi-même, nous vous réservons le meilleur accueil : de votre implication dans la vie du club dépend la réussite et la prospérité de notre association !

Si David n'est pas présente : une pensée forte pour David qui a eu des soucis de santé et à qui nous souhaitons un retour rapide.

Merci pour votre attention !

- **Adoption du rapport moral.**

Le rapport moral du Président présenté aux sociétaires ne fait l'objet d'aucune remarque ni commentaire en retour, il est adopté à l'unanimité.

Rapport du Trésorier.

Les chiffres suivants sont présentés aux sociétaires :

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 - Siren : 304 235 146

BALANCE EXERCICE 2024/2025

Compte	Libellé de compte	dépenses en €	en % du total	Produits en €	en % du total
60505	Matériel Cartons - Plombs -Munition	-15 487,32	10,0%	4 898,00	3,2%
60510	Matériel Sportif	-17 752,06	11,5%	1 280,00	0,8%
60520	Matériel ciblerie	-41 923,38	27,1%	17 811,50	11,5%
60530	Equipement sportif	-5 306,30	3,4%	723,50	0,5%
60640	Fourniture de bureau	-2 074,89	1,3%	2 357,50	1,5%
60650	Fourniture bar	-845,76	0,5%	2 787,00	1,8%
61500	Entretien et réparation	-5 089,84	3,3%	5 200,00	3,4%
61600	Assurance	-3 165,17	2,0%	1 958,00	1,3%
62280	Formation	-640,00	0,4%	12 770,00	8,3%
62500	Déplacement, mission, réception compétiteur	-15 264,69	9,9%	1 829,25	1,2%
62520	Réception club	-2 257,14	1,5%	404,00	0,3%
62620	Internet et site internet	-672,69	0,4%	88 220,10	57,0%
62700	Frais bancaire	-185,96	0,1%	3 023,99	2,0%
62810	Cotisation FFTIR	-36 517,00	23,6%	10 700,00	6,9%
62820	Inscription compétition	-7 188,80	4,7%	714,82	0,5%
62830	Cotisation CDT92	-160,00	0,1%		
	Total	-154 531,00		154 677,66	
			Solde bénéficiaire		146,66

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

- Rapport du Contrôleur aux comptes et Adoption du rapport du Trésorier.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je viens vous rendre compte de la mission que m'a confiée Monsieur le Président. J'ai procédé à l'examen des livres tenus selon les règles et des documents comptables ayant servi à les établir. Ces derniers ont été mis à ma disposition sans aucune restriction.

L'examen des comptes s'establi comme suit :

- Des recettes pour un total de 154 677, 66€
- Des dépenses pour un total de 154 531,00€
- Le solde des différents comptes :
 - Compte courant: 117,57€
 - Compte épargne: 297,22€
 - En caisse : 283,10€

L'ensemble présentant un résultat bénéficiaire de 146,66€ En conclusion, je vous invite à approuver les comptes qui viennent de vous être présentés et de donner quitus au Bureau.

Fait le 11 novembre 2025

Monsieur Jean-Philippe GUICHARD

Le rapport du Trésorier avec l'ensemble des documents comptables est adopté à l'unanimité.



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

- Budget prévisionnel 2025 - 2026

en € RECETTES	en €					
COTISATIONS ADHERENTS (1er et 2nd club)	base 444 dont 16 sd club					
SUBVENTIONS et DONATIONS	34 958					
VENTES	29 195					
Total	161 769					
DEPENSES						
COTISATIONS (Fédération - Ligue - Comité)	-38 152					
COMPETITIONS	-49 916					
INVESTISSEMENTS (Matériels, Cibles,... ou remboursement prêt)	-31 921					
ACHATS DIVERS ET ENTRETIEN	-37 270					
ASSURANCE ET FRAIS BANCAIRE	-4 397					
Total	-161 656					
Résultat	113					
Projection financement (hors adhérent)						
Ville de Courbevoie						
Investissement	fonctionnement	Haut niveau	PFS	Donations	Ligue	Département
10 000	4000	1 200	4 350	10 000	1 958	3 450

- Élection de nouveaux membres du Comité Directeur de la SCT:

À la suite du départ de 2 de nos bénévoles au Comité Directeur (Armelle, (qui continue malgré tout à s'occuper de la mise à jour du site de la SCT ; nous la remercions) et Théodore Aubris parti à l'étranger dans le cadre professionnel, 4 nouveaux postulants présentent leur candidature :



- Jean Pierre Hollande
- Alexandre Gimenes
- Olivier Delehelle
- Yann Fridrici

Tous les 4 reçoivent un vote favorable des sociétaires présents ou représentés.

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE

Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com

Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 - Siren : 304 235 146

- Composition du bureau du Comité Directeur de la SCT :

Pas de changement pour la composition du bureau :

- Président : Guillaume Fortuné
- Trésorière : Valérie Lajeunesse
- Secrétaire : Vincent Petit

- Questions diverses.

Le système ITAC de la Fédération Française de Tir (FFTir) a été victime d'une attaque informatique du 18 au 20 octobre 2025 qui a entraîné le vol des données personnelles concernant tous les membres affiliés.

La FFTir a communiqué auprès de ses structures et membres affiliés régulièrement sur l'évènement et les conséquences en mettant une Foire aux questions sur son site fédéral.

Le Service Central des Armes et Explosifs confirme qu'aucune donnée contenue dans le Système d'information sur les armes (SIA) relative aux armes détenues n'est concernée. Les données personnelles qui seraient usurpées ne permettent pas l'accès à votre compte SIA.

A l'appui des communications que la fédération a pu faire, le ministère de l'intérieur attire votre attention et votre vigilance sur certaines manœuvres frauduleuses qui lui ont été signalées.

En particulier, certains licenciés ont été appelés par des individus se présentant comme policier ou gendarme et les questionnant sur les armes éventuellement détenues.

En cas d'appel de ce type, demandez avant toute chose l'identité, le service et les coordonnées téléphoniques de l'appelant et faites savoir que vous allez procéder à un contre appel. Il n'est en effet pas exclu que de vrais policiers et gendarmes cherchent à vous joindre dans le cadre des procédures de demandes d'autorisation d'acquisition d'une arme de catégorie B.

De même, un policier ou un gendarme n'a pas de raison particulière de se

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE

Adresse @ : courbevoisennedetir@gmail.com

Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIETE COURBEVOISEENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

présenter directement à votre domicile. Si ce devait être le cas, et sauf à ce que le policier ou gendarme soit clairement identifiable (uniforme, carte professionnelle, véhicule sérigraphié à proximité...), demandez les coordonnées de son service pour confirmation et, en cas de doute, composez le 17.

Enfin, soyez vigilants dans les mels que vous pourriez recevoir. Comme le signale la FFTir, ils peuvent être sources de tentatives d'escroquerie.

Soyez également attentifs aux messages que le SIA peut vous adresser : vous recevrez ainsi une demande de validation si une modification de vos informations personnelles a été engagée. Il conviendra bien sûr de la refuser si la modification n'est pas de votre fait.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/11/2025 est déclarée close à 11h15 après ce dernier point

Le Secrétaire

Le Président